## APPENDICE No 3

M. McKay:

Q. Je me demandais si votre établissement fabriquait les véhicules et si cet écart se retrouvait dans le prix de tous les éléments de fabrication?—R. La Compagnie Massey-Harris ne fabrique pas de véhicule. La Bain Wagon Company en grande partie contrôlée par la Massey-Harris, en fabrique. Mais les recherches en question n'ont trait qu'aux lieuses. Je me demande si elles peuvent valoir ou non pour les véhicules. Je désire toutefois dire ici qu'il y a deux jours je me suis fait donner le prix d'un véhicule semblable à celui que nous vendons chez nous, de l'autre côté de la frontière, à des endroits pouvant être mis en regard. L'écart des prix n'était que de trois ou quatre dollars. C'est, du moins, le souvenir qui m'en est resté.

Q. Vous sentiriez-vous prêt à déclarer que ces données valent dans les autres lignes que les lieuses?—R. Le chiffre exact était de \$7. Notre wagon était de \$7

plus cher que celui des Etats-Unis aux endroits cités.

Le président:

Q. Combien coûte un wagon?—R. Le wagon en question était de trois pouces et demi de bras, de trois pouces et demi de pneumatique, enfin un véhicule absolument complet. Le coût réel, taxe sur les ventes défalquée, pour le mettre sur le même pied que celui des États-Unis, a été de \$161.95 contre \$168.50 aux Etats-Unis.

## M. Caldwell:

Q. Vos prix peuvent soutenir la comparaison avec les produits de l'International Harvester Company au Canada et aux Etats-Unis?—R. J'ignore ce que sont les prix américains, ces gens faisant affaires sur un système absolument différent du nôtre. Ils vendent aux commerçants qu'ils laissent libres d'imposer leurs prix.

Q. Aux Etats-Unis?—R. Oui. Pour nous, nous ne faisons affaires que d'une seule façon, à savoir vendre directement au consommateur par un agent à com-

mission.

Q. Vendez-vous aux Etats-Unis?—R. Non.

Q. Voulez-vous laisser entendre que ce n'est qu'à époques exceptionnelles que le prix des machines est moindre au Canada qu'aux Etats-Unis?—R. Non. Je prétends qu'à certaines époques il est possible d'établir une échelle comparative des prix; mais que l'époque présente est justement l'une de celles où les conditions sont impraticables.

Q. Que diriez-vous de 1920?—R. Même chose. Les compagnies ont eu fort

à faire dans l'Ouest. M. Sales sait à quoi s'en tenir sur cette région.

Q. J'ai mon domicile à environ six milles de la frontière américaine, dans l'est canadien. Je demeure au Nouveau-Brunswick; or je constate constamment une grande différence dans les prix du Nouveau-Brunswick et ceux de l'état du Maine.

A propos, je désire m'inscrire en faux contre un exposé fait par M. Vincent Massey. En 1920, j'ai fait certaines déclarations devant la commission tarifaire. J'avais sous les yeux le barême des prix de l'International au Nouveau-Brunswick et celui des prix dans le Maine. Je regrette de n'avoir pas en mains le barême des prix de la Massey-Harris. Il était question d'une faucheuse de l'International à \$90 dans le Maine contre \$97.50 au Nouveau-Brunswick. Les explications de M. Massey diffèrent des nôtres. J'ai copie de la réponse qu'il fit devant la commission tarifaire quelques jours plus tard. Le président de la commission a bien voulu me faire tenir copie des déclarations de M. Massey. Or voici:

"A propos de la déclaration de M. Caldwell relative à la comparaison établie entre les prix d'un établissement américain dans le Maine et au